

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 24 JUIN 2022

N° 2022-09-04

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

La présente séance se déroule dans le cadre de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142 Présents (mini 30) : 46
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262 Présentes : 55 Exprimées par pouvoirs : 87 Total (mini 132) : 142
Quorum atteint

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 7 voix)

Pierre COMBES

3 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Lamia CONTRUCCI, Pascale ROCHAS

42 représentants des communes, commune associée et villes- portées (porteurs chacun d'1 voix)

AUBERIC André suppléant, BERTELLI Bruno, BICHON Gérard, BOMPARD Marc, BRETTON Hélène, CAHN Philippe, CARTOUX Océane, CIRER-METHEL Pascal, CREMILLIEUX Gilles, DALSTEIN Pierre, DECONINCK Stéphane, DE MUNTER Lucien, DENIEAULT Jeannie, DUPOUX Alain suppléant, FABRE Patrick, FERRIGNO Rosy, GODART Christian, GOURDON Claudine, HAMARD Marc, HONVAULT

Guillaume, JACQUEMART Vincent, JAN Maryvonne, LABROT Alain, LANTEAUME Catherine, MALLIÉ Dominique, MONIER Marie-Pierre, NIVON Jacques, NORIS Jennifer, PASERO Jean-Noël, PELOUX Nicole, PERNET Jean-Luc, PEYROTTE Alain suppléant, REYNAUD Pierre suppléant, ROCHAS Yannis, ROLLAND Michel, ROUX Carole, RUYSSCHAERT Christelle, SABATIER Philippe, SALIN Olivier, TARDY Lionel, TOURTET Eliane, VELLAS Sylvain

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Jean GARCIA et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Claude PIGAGLIO à Bruno BERTELLI, Claude AURIAS et Didier-Claude BLANC à Marc BOMPARD, Jean-François PERILHOU à Philippe CAHN, Fabien LIMONTA et Marlène MOURIER à Pierre COMBES, Yann TRACOL et Caroline YAFFEE à Stéphane DECONINCK, Anne GENTIL et Jean-Paul MAZEL à Rosy FERRIGNO, Marion ALFINITO à Christian GODART, Jacqueline BOUYAC et Annick REYNAUD-FREY à Vincent JACQUEMART, Viviane COURBET et Magali PRUNSTER à Catherine LANTEAUME, Éric RICHARD et Didier ROUSSELLE à Marie-Pierre MONIER, Monique BALDUCHI et Jean-Christophe CAMP à Jacques NIVON, Chantal EYMEOD et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Annkatrin JEPSEN et Sophie LACOSTE-PERICARD à Yannis ROCHAS, Agnès ROSSI et Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Sylvie PEROT et Patricia PICARD à Christelle RUYSSCHAERT, Frédéric ROUX (CCVV et Mollans sur Ouvèze) à Philippe SABATIER, Céline LASCOMBES à Oliver SALIN, Alain JEUNE (CCPDB et Vesc) à Lionel TARDY, Didier ROBERT à Eliane TOURTET.

Délégués excusés

Jean-Claude ARDISSON, Samuel ARNAUD, Éric BARTHELEMY, Claude BAS, Pierre-Yves BOCHATON, Muriel BREDY, Laurent COMBEL, Julien DECORTE, Jason DUQUENOY, Marie FLOQUET, Laurence

GIRARD, Maud GRARD, Didier LAFFITTE, Claire LAPIE, Marc LAVARENNE, Alain LEVRERO, Jean-Denis LODS, Danielle MARCELLIN-DELAYE, Patrick MEGE, Corinne MOULIN, Jean-Marc PELACUER, Éric PHELIPPEAU, Françoise PINET, Catherine RIMBERT, Isabelle RIPERT, Jean SCHÜLER, Gérard TENOUX

Invités excusés

Audrey MATHIEU DDT 26 Antenne de Nyons, Philippe NUCHO Sous-préfet de Nyons.

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOQ suppléante, Philippe CANOVAS DDFIP 26, Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Robert GLEIZE suppléant, Henri GRAUGNARD suppléant, Stan HANRIO journaliste pour la Tribune, Laurent HARO suppléant, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance

Objet : Projet Alimentaire Territorial – Ajustement du budget

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023	2024
Fonctionnement	64 554,21 €	56 019,38 €	22 197,04 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

	Dépenses	Recettes
Coût global prévisionnel	142 770,63 €	99 939,44 € (subvention DRAAF) 4 618,28 (autofinancement CA05) 4 618,13 (autofinancement CEDER)

Rapport :

La Présidente expose,

Le Parc s'est positionné pour porter un Projet Alimentaire de Territoire avec ses partenaires, dont notamment le CEDER et la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, engagés financièrement au côté du Parc.

Ce projet a été retenu par la DRAAF à l'automne 2021 pour un montant total de subvention maximal de 100 000€ et un taux d'aide maximal de 70%.

Cependant, après plusieurs échanges techniques pour l'élaboration de la convention financière, la prise en compte des dépenses d'un des partenaires, le CEDER, a dû être revue à la baisse pour respecter les critères d'éligibilité des dépenses.

Cette baisse des dépenses d'un des partenaires ouvre la possibilité pour le Parc de renforcer la ligne de communication à mettre en œuvre autour du PAT sur la période 2022 - 2024. Cela implique cependant d'augmenter l'engagement total du Parc, de 106 792,39€ à 111 982,59€, pour une subvention totale de 99 939,44€ (répartie entre le Parc et ses partenaires). Cette modification augmente l'autofinancement du Parc de 1 557,06 € pour le porter à un montant total de 33 594,78€.

La Présidente propose donc de modifier le budget prévisionnel et le plan de financement pour intégrer des dépenses de communication supplémentaires sur la période 2023-2024.



DEPENSES	Montant en € TTC	RECETTES	Montant en €
Coordination du projet Temps de travail CDM développement territorial (non finançable sur ce dossier)	0	Appel à projet « Émergence de PAT » Etat (70 %)	99 939,44
Mobilisation des acteurs de l'éducation sur le sujet de l'alimentation – temps de travail du chargé de mission éducation au territoire (non finançable sur ce dossier)	0		
Frais généraux de structure Parc (8% frais personnel)	5 064,83		
Animateur du PAT – 0,5 ETP sur 3 ans	57 000,25		
Mobilisation des acteurs touristiques sur l'utilisation de produits locaux – temps chargée de mission tourisme durable -	3 435,58		
Suivi administratif, organisation matérielle des évènements – CDD secrétariat	2 874,53		
Réalisation d'outils de communication	10 137,40	Autofinancement Pnr des Baronnies provençales	33 594,78
Frais d'intervenants extérieurs – prestation création d'outils, accompagnement de producteurs aux changements de pratiques	33 470,00		
Total dépenses engagées par le Parc	111 982,59		
Temps animation Chambre d'Agriculture 26 – 64 jours (pris sur autres programmes)	0	Autofinancement Chambre d'Agriculture 26	0
Temps Animation Chambre d'agriculture 05 – 55,5 jours sur 3 ans	15 394,27	Autofinancement Chambre d'Agriculture 05	4 618,28
Temps animation CEDER – 75 jours sur 3 ans	15 393,77	Autofinancement CEDER	4 618,13
Total en €TTC	142 770,63 €	Total en €	142 770,63€

Délibération

- ◆ Vu la délibération n°2017-01-09 sur l'engagement des partenaires dans l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire dans le cadre d'un premier projet porté par les chambres d'agriculture et le Parc
- ◆ Vu la délibération 2021-07-04 du comité syndical du 10 mai 2021 ayant pour objet la stratégie du Plan Alimentaire Territorial
- ◆ Vu la délibération 2021-10-10 du bureau syndical du 25 octobre 2021 ayant pour objet l'ajustement du budget et du plan de financement
- ◆ Considérant l'appel à projet national dans le cadre du Plan National pour l'alimentation et le Plan de relance accompagnant l'émergence de Projets Alimentaires de Territoire
- ◆ Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier :
 - L'Ambition 2 « Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales »
 - Les orientations :
 - II.1. Développer et promouvoir une agriculture de massif diversifiée de qualité
 - II.4. Anticiper et innover en mobilisant des ressources territoriales nouvelles
 - Les mesures :
 - II.1.1 Développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles
 - II.1.3. Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale
 - II.4.1. Adapter l'agriculture aux évolutions climatiques, sociétales et économiques



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité Syndical

- **Valide** l'adaptation du budget du projet alimentaire territorial pour la période 2021-2024 dont le montant prévisionnel global s'élève à 142 770,63 € TTC dont 111 982,59 € TTC de dépenses portées par le Parc et sollicite une subvention de la DRAAF à hauteur de 99 939,44 € soit 70% des dépenses engagées.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

